REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 19 juin 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 19 (dix-neuf) juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 12 (douze) juin 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH ; DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, FELGERES, ROUAIX, BLIN ; BUCHON SCHULTZ
MM, MEZURE ; VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
Mme GUENEGAN donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M SEBBAH donne pouvoir M WATTELLE
M HUA donne pouvoir à M AUGIER
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absent(s) :
MM CUIGNET, AOUN ; CLERMONT, ALBERT, SUCHET,
Mmes LE GRAND, PIRES, HUSSON,

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-32 : THEATRE LE GRENIER - CREATION ET MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES SPECTACLES, DU FESTIVAL DE THEATRE ET DES CONFERENCES A COMPTER DU 1ER JUILLET 2025

Vu la délibération n°2023-33, du Conseil municipal du 6 juillet 2023 modifiant en dernier lieu la tarification des spectacles du Théâtre le Grenier, et

Vu la délibération n° 2022-69 du conseil municipal du 15 décembre 2022 créant les tarifs des conférences.et le tarif inscription participants à l'exposition de peintures

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs des délibérations susmentionnées,

Considérant qu'il convient de créer un tarif adultes spectacles jeune public,

Considérant qu'il convient de créer des tarifs Pack familles spectacles tout public,

Considérant qu'il convient de créer un tarif jeune pour les conférences,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer, à compter du 1er juillet 2025, les tarifs suivants pour les spectacles se tenant au Théâtre le Grenier, pour les conférences et pour l'inscription des participants à l'exposition de peintures

- SPECTACLES (hors festival de théâtre)
 - Musique/Théâtre/Danse/magie etc…
 - Tarif normal : 19€
 - Tarif réduit : 15€
 - Tarif jeunes : 9,50€
 - Tarifs Pass Destination : 16€
 - Tarif jeunes Pass Destination : 8€
 - Tarif adultes spectacles jeune public : 12€
 - Tarif Scolaire : 8€
 - Abonnement Musique/Théâtre/Danse/Magie etc… pour 5 spectacles au choix dans la saison culturelle
 - Tarif normal : 70 €
 - Tarif réduit : 60 €
 - Tarif Pass Destination : 59€
 - Pack Familles spectacles Tout public
 - Pack famille 2 adultes et 1 enfant : 40€
 - Pack famille 2 adultes et 2 enfants : 48€
 - Pack famille 2 adultes et 3 enfants : 56€
 - Pack famille 2 adultes et 4 enfants : 64€

- FESTIVAL DE THEATRE
 - Tarifs par pièce de théâtre :
 - Tarif normal : 13 €
 - Tarif réduit : 9 €
 - Tarif jeunes : 7 €
 - Abonnement donnant accès à l'ensemble du festival de théâtre :
 - 8 spectacles : 56€
- TARIFS CONFERENCES
 - Tarifs par conférence :
 - Tarif : 10 €
 - Tarif jeunes : 5€

- TARIF INSCRIPTION DES PARTICIPANTS A L'EXPOSITION DE PEINTURES
 - Tarif : 30 €

PRECISE que les tarifs réduits sont établis comme suit :

- Tarif réduit : étudiants, demandeurs d'emploi, personnes âgées de plus de 65 ans, familles nombreuses, groupe de plus de 10 personnes (avec une place gratuite pour la personne accompagnatrice du groupe), bénéficiaire du RSA.
- Tarif jeunes : moins de 18 ans
- Tarif scolaire : Elèves accompagnés par le professeur (uniquement pour les spectacles)

INDIQUE que les recettes correspondantes sont prévues au budget de l'exercice en cours.

Le Maire,

Luc WATTELLE.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250619-DEL2025_32-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 24/06/2025 à 10:23